



CONSEIL DE LA MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé

Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 13 mai 2025 qui s'est tenue à Saint-Honoré

Planification du territoire

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 983;
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 984;
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 985;
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 986;
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 987;
 - Municipalité de Saint-Ambroise / Approbation du règlement 2024-05.
- Le conseil adopte :
 - le règlement numéro 25-505 modifiant le règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de permettre l'usage d'hébergement commercial dans la zone 8-F, modifier les dispositions relatives à un abri sommaire, ajouter des dispositions relatives à un camp minier et créer la nouvelle zone 6 Co;
 - le règlement numéro 25-506 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 15-337 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de permettre l'usage d'hébergement commercial dans la zone 8-F et d'ajouter aux usages conditionnels d'hébergement commercial autorisés les usages de la sous-classe hébergement (C3).
- Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel pour 2025-2026 sur les terres publiques intramunicipales de la MRC du Fjord-du-Saguenay est adopté. Les municipalités dans lesquelles il y a des travaux doivent avoir adopté une résolution précisant qu'elles sont en accord avec la planification. L'ingénieur forestier de la MRC est mandaté pour autoriser les travaux suite à la réception des prescriptions sylvicoles.

- La recommandation du comité multiressource de la MRC concernant les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du fonds de mise en valeur des TPI telles que détaillées ci-après est acceptée :

Organisme promoteur	Projet	Décision	Aide
Les Piochons de L'Anse-Saint-Jean	Aménagement d'un réseau de sentiers familial au Mont-Edouard	Accepté	30 000 \$
Municipalité de Petit-Saguenay	Sentier pédestre du lac des Feuilles	Accepté	30 000 \$
ZEC Buteux Bas-Saguenay	Réfection et amélioration du chemin principal de Baribeau (section du chemin en zone TPI)	Accepté	30 000 \$
Municipalité de Ferland-et-Boilleau	Rechargement de la zec Brébeuf	Accepté	30 000 \$
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Prolongation du chemin du lac Munger	Accepté	30 000 \$
Municipalité de Saint-Fulgence	Réfection du chemin du Lac Josée et Lac Laurent	Accepté	30 000 \$
Développement Falardeau	Aire de repos du sentier récréatif Lac des Cèdres	En attente	26 396 \$
Total			206 396 \$

- Le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer une entente de financement avec :
 - l'Association de chasse et pêche Onatchiway-Est pour l'entretien de la route R253 entre les km 0 et 33 durant l'été 2025 et à verser un montant maximal de 54 288 \$ sur présentation de pièces justificatives;
 - l'Association de conservation du Pipmuacan inc. pour l'entretien de la route R253 entre les km 34 et 104 durant l'été 2025 et à verser un montant maximal de 70 921 \$ sur présentation de pièces justificatives;
 - Facturer la municipalité de Saint-David-de-Falardeau pour un montant de 1 500 \$.
- Le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer une entente concernant le financement et la coordination des entretiens de la route forestière R0200 Saint-Fulgence - Labrieville avec l'Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur et l'Association pour l'entretien de chemins d'accès des Monts-Valin. La somme maximale de 126 613 \$ sera versée à l'Association pour l'entretien des chemins d'accès des Monts-Valin pour l'entretien de la route. Il est aussi convenu de facturer la Base de Bagotville pour un montant de 15 000 \$.

- Une somme de 150 000 \$ provenant du programme d'aménagement durable des forêts, volet B - Activités d'aménagement forestier en territoire forestier résiduel, est répartie tel que détaillé ci-après :

Organisme	Montant
Comité de développement local de Larouche	7 480 \$
Corporation d'aménagement intégré des ressources de Bégin	9 055 \$
Développement Falardeau inc.	12 992 \$
Société de développement de l'Anse-aux-Foins inc.	18 504 \$
Corporation de mise en valeur de la forêt du Bas-Saguenay	101 969 \$
Total	150 000 \$

- Un soutien technique et financier (6 401,61 \$) est octroyé à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour la réalisation d'une caractérisation hydrogéomorphologique du bassin versant du ruisseau Patrice-Fortin ainsi qu'une caractérisation écologique et un avis de mobilité de sections des ruisseaux Patrice-Fortin et Du Portage conditionnel à l'obtention de l'aide financière provenant du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - volet aménagements résilients.
- Le projet d'aménagement du cours d'eau situé à proximité de la route des Fondateurs impliquant une prise en charge de tous les frais associés par la Municipalité de Larouche et une collaboration entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et la Municipalité Larouche dans les phases de préparation, réalisation et suivi des travaux est autorisé.
- Le conseil autorise la dérogation mineure demandée portant sur la disposition 4.17, section 3 du règlement de zonage 15-332, afin que l'implantation de la partie à reconstruire de la résidence de villégiature (chalet) soit approximativement à 11 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu de 25 mètres et que celle-ci soit reconstruite avec les dimensions identiques au chalet actuel qu'elle remplacera.

Territoires non organisés

- M. Christian Boudreault est nommé comme représentant de la zec Martin-Valin pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme des TNO de la MRC.

Développement du territoire

- La directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay est autorisée à verser à Promotion Saguenay le montant de 92 033 \$ plus taxes pour le projet Saguenay Fjord qui correspond à la création et au développement de l'image touristique commune Saguenay Fjord.

- Le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, M. Gérald Savard, est autorisé à signer l'entente de partenariat entre la MRC du Fjord-du-Saguenay et Promotion Saguenay pour une durée de cinq ans à compter de sa signature, d'un montant de 100 000 \$ annuellement dans le cadre de la promotion touristique du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay adopte le rapport annuel d'activités de l'entente de vitalisation (FRR - volet 4) pour la période 2024-2025.
- Le plan d'action 2025-2027 de l'Entente de développement culturel, tel que présenté, est adopté pour un total de 310 401 \$.
- Une aide financière à la restauration patrimoniale pour le volet 1b (propriété municipale) d'un montant total de 120 383 \$ taxes incluses pour la restauration du mur en bois rond du restaurant et les travaux d'entretien des revêtements extérieurs des bâtiments du site patrimonial de la pointe de Bardville est octroyée.

Gestion des services municipaux et des infrastructures

- Le conseil autorise le processus d'appel d'offres public pour les travaux de construction de l'écocentre à Saint-Ambroise selon les documents d'appel d'offres préparés à cet effet.
- La MRC est autorisée à faire l'achat :
 - d'un serveur d'infrastructure de bureau virtuel de la soumission datée du 23 avril 2025 au montant de 36 992,05 \$, taxes incluses.
 - de 8 tablettes Surface Pro 11 ainsi que ses accessoires de la soumission datée du 23 avril 2025 au montant de 30 507,93 \$ taxes incluses.
- Un appel d'offres public sera lancé pour l'achat et l'installation d'équipements réseau du réseau de fibre optique de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Sécurité publique

- Le rapport d'activités annuel de la compilation MRC 2024 en sécurité incendie de la MRC du Fjord-du-Saguenay est adopté et une copie du rapport annuel d'activités sera transmise au comité de sécurité incendie de la MRC afin qu'il évalue notamment l'historique des interventions de la prévention et recommande, si requis, des modifications aux différents programmes.

Aides financières

- Le conseil permet d'engager les sommes suivantes à même les fonds de la Politique de soutien aux projets structurants (Fonds région ruralité - Volet II; Fonds Péribonka et Fonds éolien) pour les projets soumis dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - volet local :

Organisme	Projet	Aide recommandée
Festival RésonAnse	Festival RésonAnse, 1 ^{ère} édition	7 500 \$
École Saint-Charles	Programme plein air de l'école Saint-Charles	4 500 \$
Municipalité de Larouche	Patinoire couverte Larouche	50 239 \$
OTJ de Petit-Saguenay	Festival Virage 2025	10 000 \$
Municipalité de Rivière-Éternité	Mobilisation, activités et loisirs 2025	30 000 \$
L'Internationale Périphérique	L'Internationale Périphérique	10 000 \$
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	Traitement insectes piqueurs 2025	40 000 \$
	Total	152 239 \$

- Un montant maximum de 100 000 \$ en aide financière est réservé pour couvrir les coûts du reboisement sur les terres publiques intramunicipales pour la saison 2025. L'aide est disponible pour les détenteurs de contrats d'aménagement forestier sur les TPI qui ont des plants alloués pour le reboisement, à même l'allocation transmise par le MRNF à la MRC. Le taux d'aide maximum correspond aux taux établis pour les reboisements et regarnis en forêt privée par le MRNF.

Demandes d'appui

- Le conseil demande au gouvernement du Québec de relancer le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme et de rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Marie-Pier Boudreault